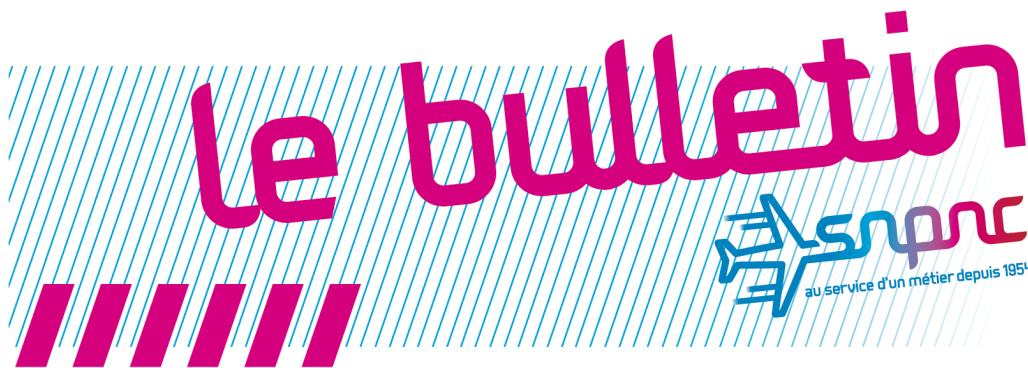




////////////////////

À TOUS PNC AIR FRANCE // BS.11-03-167-AF

**Les Représentants au Comité d'Etablissement et
délégués du personnel élus remercient l'ensemble des PNC qui
ont soutenu le SNPNC en leur accordant leur confiance.**

Le message des urnes :

clair et sans ambiguïté !

////////////////////////////////////
Conformément au protocole d'accord préélectoral, le résultat
des élections PNC a été proclamé le 3 mars au soir...

Premières réflexions :

En premier lieu, le taux de participation des PNC (au-delà de 70%) est significativement élevé et constitue, à n'en pas douter, un message sans ambiguïté à l'adresse de la Direction sur nos capacités de mobilisation.

Deuxièmement, aux élections DP les voix des PNC se sont portées à plus de 65 % sur les syndicats à forte vision corporatiste (SNPNC, bien sûr, mais également UNSA et UNAC). En ce qui concerne les élections CE, le score grimpe à plus de 70 % toujours en faveur des trois mêmes organisations. Là encore, le message est limpide :

le PNC se prononce clairement pour les syndicats de métier.

Faut-il y voir un égo-centrisme plus marqué au sein de notre population plutôt qu'une autre ? Nous sommes convaincus au SNPNC que non. En revanche de manière manifeste, les PNC estiment à une majorité écrasante qu'ils ne seront jamais mieux défendus et représentés que par des organisations syndicales dont les priorités sont les leurs. Tant dans leur activité professionnelle au quotidien que pour les dossiers collectifs.

Notre métier n'est ni mieux ni pire qu'un autre : il est tout simplement différent et il faut le vivre pour admettre qu'il ne s'agit pas d'une activité ludique pratiquée par des enfants gâtés et trop payés...

Premiers effets :

Le scrutin du 3 mars 2011 est le premier qui intervient à Air France après la Loi du 20 août 2008 – dite de *démocratie sociale* – qui a modifié de façon radicale les critères de représentativité. Ces critères sont désormais directement liés aux résultats des urnes. Ils s'appliquent légalement aux résultats du scrutin du 3 mars 2011.

Le SNPNC a toujours considéré cette loi comme liberticide, syndicalement parlant. Elle est la conséquence directe de la fameuse position commune du 9 avril précédent signée entre les patrons, la CGT et la CFDT. Pendant ce temps-là, nous nous battions, malheureusement sans succès, pour obtenir un collège PNC offrant des garanties identiques à celles dont bénéficiaient désormais les PNT...

A la lumière de la nouvelle loi, ces élections viennent modifier substantiellement le paysage syndical de demain...

**A la DGOA, les syndicats de métier, c'est : pour le SNPNC ⇨ 2 élus CE et 30 DP ;
pour l'UNSA ⇨ 2 élus CE et 34 DP ; pour l'UNAC ⇨ 3 élus CE et 30 DP.**

Le SNPNC estime qu'il y a de quoi faire du bon travail au service du PNC.

Jeudi soir, le couperet est tombé net : Les organisations syndicales n'ayant pas recueilli 10% des votes exprimés aux élections du CE sont rayées de la carte, la loi les rendant **non représentatives** !

Au sein de la Direction Générale des Opérations Aériennes (notre périmètre) quatre organisations perdent la représentativité dont elles bénéficiaient auparavant ; il s'agit de :

- La CGT et la CFDT, ça c'est l'effet boomerang de la loi !
- La CFTC et Sud Aérien, là ce sont les effets collatéraux...

Certaines d'entre elles, n'ayant que des PNC alibi dans leurs structures, sont téléguidées par des bureaux centraux éloignés de la réalité du métier PNC ; nous ne les regretterons pas. Nous n'avons même pas été surpris d'apprendre dès le soir du dépouillement qu'elles envisageaient de contester la validité du scrutin. Des faiseurs de *démocratie sociale* qui n'admettraient pas le verdict des urnes ?... Un comble !

PREMIÈRES ORIENTATIONS

Faire valoir son bilan et ses convictions n'est pas condamnable. Vouloir s'attirer les suffrages en manipulant parfois jusqu'à la calomnie n'est pas loyal. Les trois organisations sorties en tête ont chacune réalisé une campagne digne. Nous osons croire que les PNC y ont été sensibles.

En outre au travers de leurs votes, les PNC ont, sans doute, validé deux choses :

- en premier, la gestion du Comité d'Etablissement des Opérations Aériennes (le *CElignes*) à laquelle ont participé les trois organisations depuis 2007. Malgré la campagne populiste de la CGT et de la CFDT, les PNC constatent au quotidien l'apport de cette gestion saine, ne serait-ce que par la qualité de la restauration que tous les salariés des autres CE nous envient.
- En second, l'accord collectif PNC 2008-2013 que le SNPNC et l'UNSA ont signé. Si un tel accord ne peut couvrir les moindres problèmes auxquels les PNC peuvent être confrontés, il est clair qu'avec des améliorations des conditions d'utilisation, ils ont su mesurer les conséquences financières d'une rémunération tant décriée par les centrales précitées. Un accord que la Direction estime nous être trop favorable au point d'avoir tenté de le détricoter avec le projet *NEO* hier et de récidiver avec le projet *Bases province* aujourd'hui.

FEUILLE DE ROUTE

Pour autant, ce n'est pas une couronne de lauriers tressés qui se pose sur la tête des trois organisations largement élues. Il s'agit plus simplement d'une feuille de route, d'un cap affiché : face à une Direction toujours prompte à rogner sur tout (GP, IR, paiement des RADD pour ne citer que ces exemples), il s'agit de défendre au mieux les intérêts du métier et des individus qui l'exercent. Aucune des trois organisations, sauf à se risquer dans une mésalliance avec les centrales syndicales, ne pourra parvenir à un résultat satisfaisant seule... Le vote des PNC nous contraint à travailler ensemble intelligemment.

Le SNPNC s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser ce travail commun, à commencer par un sujet qui dépasse le seul périmètre Air France mais qui concerne notre métier au premier chef : celui de la CRPN. Ce sont précisément nos trois organisations que les PNC ont portées au Conseil d'Administration de la Caisse depuis juin 2008 et qui seront entendues par le Ministère du travail dans les tous prochains jours.

Si nos trois organisations parviennent à se rejoindre sur les sujets primordiaux, elles peuvent constituer une force de frappe sans égal depuis de nombreuses années au service du PNC. La Direction d'Air France ne s'y est pas trompée qui dès le 3 mars au soir se réunissait en cellule de crise !